

lac Ontario, tous les Iroquois qu'ils rencontreraient à 25 lieues du fort¹. Ils y furent amenés prisonniers et de là expédiés aux galères de France durant le séjour du gouverneur au fort. (*Col. de M^s*, I, 560 ; *Cor. gén.*, IX, 99.)

En 1688, M^{sr} de Saint-Vallier publiait à Paris un mémoire sur *l'Etat présent de l'Eglise en la Nouvelle-France*, etc., dans lequel il dit que M. de Denonville "s'assura sans peine à Kataracouy de près de deux cents personnes de la même nation (iroquoise) qui auroient pu fortifier les ennemis, s'ils eussent la liberté de les aller joindre et qui pourroient dans la suite nous servir d'otages pour la sûreté des prisonniers qu'on ferait sur nous". M^{sr} de Saint-Vallier ne soupçonne même pas qu'au moment où il écrivait ces lignes, le plus grand nombre des prisonniers iroquois, saisis à Cataracouy, étaient aux galères de France. Il faut ajouter que le prélat fit sa relation de l'expédition de M. de Denonville sur des lettres reçues pendant son séjour à Paris. Il était parti du Canada le 18 novembre 1686 et arrivé en France le 1^{er} janvier 1687, "après, dit-il, une traversée très orageuse". Il était de retour à Québec le 8 août 1688.

Ces atrocités étaient commises sous les yeux des hauts fonctionnaires, des nobles et des notables qui accompagnaient M. de Denonville, sans qu'ils parussent s'en émouvoir. Probablement qu'ils avaient raison de le croire autorisé de ses supérieurs à en agir ainsi. C'est ce que l'on verra bientôt.

L'abbé de Belmont, prêtre de Saint-Sulpice, missionnaire des Sauvages de la montagne de Montréal et un des assistants, nous dit à la page 20 de son *Histoire du Canada*, qu' "en vérité cela faisait pitié que des sauvages qui estoient comme sous notre protection fussent ainsi pris, pillés et enchaînez, et pris par l'appât d'un festin ; ce qui fut de pis, c'est : 1^o qu'on envoya les hommes à la fin de la campagne aux galères en France ; 2^o que la plus part des femmes et enfans moururent de tristesse et de la maladie pestilentielle qui se mit dans l'habitation ". Mais cette sympathie toute naturelle n'alla point jusqu'à une désapprobation publique ou générale.

Lahontan est le seul témoin oculaire qui parle d'intervention ouverte en faveur de ces malheureux, mais d'après son propre récit, elle ne dépassa pas son action individuelle. Il commence par affirmer "qu'ils ne méritoient rien moins que le traitement qu'on leur fit" ; puis il dit qu'il frémit à la vue "des jeunes sauvages de notre parti brûler leurs doigts à petit feu dans des pipes allumées", jusqu'au point "que je pensai les rouier de coups de bâton". Il ajoute qu'il faillit être fusillé sur le champ par les Sauvages alliés qui coururent aux armes. Il en fut quitte "pour une mercuriale et pour quatre ou cinq jours d'arrêt dans ma tente". Je crois

¹ Lahontan ne dit rien de l'arrestation des Iroquois cabanés autour du fort, attendant l'arrivée de M. de Denonville, et il affirme que celle des Iroquois à leurs villages, au nord du lac Ontario, fut faite par Champigny (t. I, p. 93). Il se trompe — ce que constatent non seulement la relation de Catalogne, mais presque tous les mémoires du temps, même ceux de M. de Denonville, comme on le verra ci-après.